

CONSEIL MUNICIPAL
01 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux le premier mars à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de ST DIDIER DE LA TOUR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUERIN Philippe, Maire.

Présents : Messieurs : GUERIN Philippe, ROUSSET Pierre, GLEIZES Thomas, CECILLON Gilles, MARTIN Benjamin, RONDEPIERRE Thierry, EVIEUX Sébastien, TROMPIER Jacques, MONIN Lionel.

Mesdames : BELHADI Sylvie, BOISSIER Catherine, GUILLAUD Marie-Thérèse, VAQUERO Marielle, MAGAUD Joëlle, TREDAN Sophie, BARRAL Christel.

Absents Excusés : GRANAT Marie André, GALLIEN Claire

Pouvoirs : GRANAT Marie André donne pouvoir à BELHADI Sylvie, GALLIEN Claire donne pouvoir à ROUSSET Pierre, BOIZOT Xavier-Dominique donne pouvoir à GLEIZES Thomas

Secrétaire de séance : BELHADI Sylvie

Ajout de deux points : Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité par le TE38 + convention mise à disposition personnel technique : le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour l'ajout de ces deux points.

N° 2022_03_07

Réf ACTES 2.1

Avis sur le projet de modification n°1 du PLUi Ouest arrêté

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R.153-1 et suivant

Vu la délibération n°1041-2019-338 en date du 19 décembre du conseil communautaire des Vals du Dauphiné approuvant le PLUi Ouest

Vu la délibération n°1429-2021-110 en date du 6 mai 2021 du conseil communautaire des Vals du Dauphiné portant lancement d'une procédure de modification n°1 du PLUi Ouest

Vu le dossier de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des Vals du Dauphiné

Monsieur le Maire rappelle que pour donner suite à l'approbation du PLUi Ouest par le conseil communautaire, le 19 décembre 2019, les premiers mois d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ont mis en évidence des évolutions nécessaires, notamment du règlement écrit, afin de faciliter la compréhension de la règle, voire de modifier certains produits de manière à atteindre les objectifs poursuivis par le document d'urbanisme.

Monsieur le Maire précise que plusieurs des 18 communes directement concernées par le PLUi Ouest des Vals du Dauphiné ont précisément sollicité la communauté de communes afin de modifier le PLUi Ouest approuvé par le Conseil communautaire le 19 décembre 2019, pour prendre de compte :

- Des ajustements du règlement écrit
- Des corrections d'erreurs et oublis par rapport aux plans des formes urbaines et des destinations et sous-destination
- Des ajustements à la marge de certaines OAP (Schéma, rédaction)
- La modification ou suppression du périmètre de certains emplacements réservés
- L'ajout de plusieurs bâtiments non identifiés à l'approbation pour autoriser le changement de destination en zone agricole ou naturelle
- L'intégration de plusieurs STECAL oubliés lors de l'approbation du PLUi Ouest

Monsieur le Maire indique que l'ensemble de ces modifications ne sont pas de nature à remettre en question les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PPAD).

Monsieur le Maire indique que le projet de modification sera ensuite soumis à enquête publique par arrêté de la présidente des Vals du Dauphiné. Les avis émis par les personnes publiques associées et les communes seront joints au dossier d'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet est éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.
Le projet éventuellement modifié sera ensuite approuvé par délibération du Conseil communautaire.

Monsieur le maire présente ensuite la synthèse des différentes remarques du Conseil Municipal sur le projet de modification n°1 du PLUi Ouest et plus spécifiquement sur les éléments qui concernent directement la commune de St Didier de la Tour.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DONNE

Un avis favorable sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné.

AUTORISE

Le maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

3^{ème} plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise

Monsieur le maire, expose avoir reçu de la préfecture de l'Isère un courrier par lequel, il est demandé aux communes de se prononcer sur le 3^{ème} plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise.

N° 2022_03_08

Réf ACTES 8.8.4

Avis sur le 3^{ème} Plan de Protection de l'Atmosphère
de l'agglomération Grenobloise

Après une année 2021 dense et riche en échanges, la révision du PPA de l'agglomération grenobloise a franchi des étapes décisives sur cette fin d'année 2021 et ce début d'année 2022 avec la finalisation de sa rédaction et de son évaluation par Atmo. Le projet de PPA a été présenté en COPIL le 13 décembre 2021, puis au CODERST le 18 janvier 2022.

Ce 3^{ème} plan est désormais soumis à l'avis des organes délibérants des collectivités conformément aux dispositions des articles L.222-4 et R.222-21 du code de l'environnement. Les 300 communes et les 8 EPCI du périmètre du PPA3, le SMMAG, le conseil départemental de l'Isère, ainsi que le conseil régional ont donc reçu une saisine officielle du préfet de l'Isère les invitant à rendre un avis sur le projet de plan.

Le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet de 3^{ème} Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération grenobloise piloté par la Préfecture de l'Isère.

Le conseil municipal, après délibération, par 11 voix pour, 2 contre et 6 abstentions :

EMET

Un avis favorable sur le 3^{ème} Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération grenobloise piloté par la Préfecture de l'Isère.

Site internet communal :

La commission communication a analysé les offres des entreprises suivantes pour la réalisation et la mise en ligne du site internet communal :

1. Web-collectivités.fr
2. Votreappli.fr
3. Monclocher.com

Ceci a permis de mettre en évidence les avantages et ses inconvénients de chacun.

La commission propose aux conseillers de retenir l'offre de l'entreprise : votreappli.fr, en précisant que cette dernière a développé l'application communale.

Possibilité de mise en service en juillet 2022.

N° 2022_03_09

Réf ACTES 9.1

Choix du prestataire
Site Web communal

Après avoir entendu l'exposé de M. Gleizes Thomas, adjoint et délibéré : le conseil municipalité, à l'unanimité :

CONFIE

La création du site internet de la commune à la société Votreappli.fr pour un montant de 6 000€00 TTC + coût annuel de maintenance.

DIT

Que les crédits seront inscrits au BP 2022

Demande de subvention exceptionnelle :

Monsieur le maire rappelle que l'an dernier, la commune a voté une subvention de 300€00 pour aider financièrement le jeune Timéo Fagot-Revurat, qui pratique en compétition le karting. Il ajoute que celui-ci est depuis devenu champion de la ligue Rhône-Alpes cadet et précise que comme demandé le logo de la commune a été apposé sur son kart.

Le père du jeune Timéo sollicite à nouveau le conseil municipal cette année.

Monsieur le maire indique également avoir demandé à Monsieur Fagot-Revurat, dans le cas où le conseil municipal accorde de nouveau une subvention, s'il serait envisageable que le jeune Timéo présente son sport aux écoliers. Il lui a été répondu qu'il n'y voyait aucune objection et qu'il est favorable à organiser ce type de manifestation.

N° 2022_03_10

Réf ACTES 7.5.1

Subvention exceptionnelle
Fagot-Revurat Timéo

Monsieur le Maire, Philippe Guerin soumet aux conseillers la demande de parrainage de Monsieur Fagot-Revurat Sébastien, papa du jeune Timéo.

Ce sponsoring permettrait de soutenir le projet sportif 2022 du jeune Timéo.

Monsieur le maire propose de verser, comme l'an dernier, une subvention de 300€00.

Le Conseil Municipal, après délibération, par : 12 voix pour, 2 voix contre et 5 absentes :

ACCORDE

Une subvention unique de 300€00.

Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial

Monsieur le maire dit que pour donner suite au projet de mutualisation d'un fonctionnaire territorial engagé en début d'année, avec la commune de Saint Clair de la Tour : il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition, renouvelable annuellement.

Monsieur le maire donne lecture de ladite convention.

Il ajoute que le fonctionnaire interviendra sur la commune 1 jour ½ par semaine et aura la charge du suivi des bâtiments, des projets de construction et d'aménagement, des documents techniques et assurera le lien avec nos prestataires. Le montant annuel de cet agent sera environ 11 000€00, plus un forfait mensuel de déplacement.

N° 2022_03_11

Réf ACTES 4.2.4

Convention de mise à disposition
D'un fonctionnaire territorial

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

AUTORISE

Monsieur le maire à signer la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial rattaché à la commune de Saint Clair de la Tour

DIT

Que la date d'effet de cette convention de mise à disposition renouvelable annuellement est le : 01 avril 2022

DIT

Que les crédits seront inscrits au BP 2022

N° 2022_03_12

Réf ACTES : 8.8.4

TE38 – Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

Affaire : 20-002-381

Renforcement (A) poste LES VIGNES

Pour donner suite à notre demande, Territoire Energie de l'Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux de renforcement du poste Les Vignes.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- | | |
|--|-------------------|
| 1. Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 33 181.00 € |
| 2. Le montant total des financements externes s'élève à : | 27 583.00 € |
| 3. La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : | 5 193.00 € |

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- Prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif,
- Prendre acte de la contribution à TE38

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé, après délibération, à l'unanimité :

PREND ACTE

Du projet de travaux et du plan de financement de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	33 181.00 €
Financements externes :	27 583.00 €
Participations prévisionnelles :	5 193.00 €

PREND ACTE

De sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **5 193.00 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Rapport des commissions

Scolaire : Mme Catherine Boissier dit avoir rencontré pendant les vacances scolaires l'artiste qui aura la charge de réaliser avec les enfants la fresque dans la cour de l'école maternelle.

Bâtiments : Travaux maison communale multi-services : les travaux ont débuté la semaine dernière. Le terrassement est terminé. Un bungalow a été mis en place par l'entreprise de maçonnerie. Afin d'organiser au mieux les travaux, il a été convenu avec le président de l'ADMR, de déménager leurs bureaux. Ces derniers vont être installés dans le local près des services techniques pour une période d'environ 6 mois. La commune a reçu un accord de subvention du département de 35% du montant HT des travaux de la du bâtiment communal multi-fonctions

Les travaux du premier plan école se termineront fin avril.

Les travaux d'installation du système de chauffage du local technique se termineront fin mars, suivront la réhabilitation des sanitaires. Devis éclairage cours école maternelle, en attente.

Un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la halle des sports est à l'étude.

La commission va solliciter les services des VDD, pour avoir un retour d'expérience.

Voirie : Travaux voirie retenus dans le cadre du marché passé avec les VDD :

- Chemin des Marais
- Route de Demppezieu

- Impasse des Plaines
- Chemin des Arfants
- Cheminement piétons Rte du 19 mars, Rte de l'église
- Confection trottoirs Rte de l'église + aménagement carrefour avec Rte des Rivoires
- Enveloppe de PATA sur routes communales à déterminer

Urbanisme : dossiers en cours : 7 Déclarations Préalables de travaux

Finances : Commission finances le 17 mars 20h00, budget voté le 31 mars 18h00 CCAS 18h30 commune.

Communication : Ordre du jour de la prochaine réunion :

1. Site web et son organisation
2. Préparation de la cérémonie du 19 mars : cette année 60^{ème} anniversaire. Cérémonie, apéritif par la FNACA à 10h30.

Trentième anniversaire de la mairie. Le 21 et le 22 mai 2022 à partir de midi à la Halle des sports :

Samedi 11h00 apéritif, discours, repas + animation (anciens élus et CM)

Dimanche 11h00 discours, remise de diplôme de maire honoraire, remise des médailles, apéritif. (Population).

Bilan du jumelage : 75 retours 68 et 7 contre ; 1 personne sur 3 désire être recontactée. Associations : 3 retours pour. Un échange avec le comité des fêtes est prévu prochainement.

La commission propose d'organiser l'accueil des nouveaux arrivants, lors du forum des associations en septembre.

Environnement : fleurissement code couleur 2022 : jaune / rose / blanc. Thierry Verger participe à la commission fleurissement. Budget prévu 3 000€00. Préparation de la journée du 26 mars « nettoyons la commune ». Journée repérage de l'ambroisie le 18 juin. Le compost a été enlevé et mis dans le bac de murissement. Une réunion avec le Comité de site espace pré maudit a eu lieu ce soir, avant le conseil municipal : il a été décidé à la majorité de refaire l'exutoire, pour remonter le niveau d'eau de 20 cm, de nettoyer la parcelle communale et créer une mare pédagogique. Montant global : 71 000€00 sur 5 ans financé par le département. Une boîte à livres confectionné par les élèves de la MFR de St André le Gaz va être installé dans un lieu qui reste à préciser.

VDD :

Développement économique : subvention votée de 2 000€ en faveur du lycée Vals d'ainan.

Une aide à hauteur de 30% (10% VDD + 20% région) peut être apportée aux artisans et commerçants ayant des travaux à réaliser. Un dossier concerne notre commune : atelier machine à coudre. Grand projet de développer la culture économique en 5 axes et environ 40 actions.

Recensement de 41 friches industrielles sur le territoire des VDD.

Fin de séance : 23h15

Prochain CM le 31/03/2022

Le Maire,

Philippe GUERIN